

CONSEIL DE FACULTE DU 30 NOVEMBRE 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, François Cottin, Carole Castanier, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Caroline Teulier, Rosalie Tranier, Martin Ray, Isel Becue-Garcia, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan, Lou Charlot

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Jean-François Vigier, Alain Fauvel

Invités :

Sébastien Kaiser, Eric Wazylyk, Philippe Godin, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

Excusés :

Catherine Séméria, Sébastien Kaiser

1/ Recomposition du Conseil de la F2S – Annexe 1

Après un tour de table de présentation, Christopher Hautbois explique les éléments qui ont entraîné la recomposition du conseil de Faculté.

Des élections usagers se sont tenues les 20 et 21 novembre 2023.

Ont été élus : ROSALIE TRANIER (Titulaire), MARTIN RAY (Titulaire), LAETITIA DENIAUX (Titulaire), ISEL BECUE-GARCIA (Suppléant), MANON GUILLOU-PARMENTIER (Suppléante), MATTEO SUPLIGEON (Suppléant)

Ces résultats entraînent le départ de Jeanne Dillon-Corneck, Bastien Louys et Tom Simon.

Par ailleurs, Christopher Hautbois a été promu au grade de Professeur des Universités. De ce fait, il perd sa qualité de membre du collège B au titre duquel il a été élu. Il doit être remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu.

En l'espèce, le premier non élu de la liste n'étant plus en fonction à l'Université, il convient donc de prendre la personne venant juste après dans la liste, à savoir Carole Castanier.

Christopher Hautbois reste membre du conseil au titre de sa qualité de directeur de la composante.

Le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport passe donc de 20 à 21 membres.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 – Annexe 2

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3/ Passage HETP en HETD SUAPS – Annexe 1

Christopher H. rappelle que ce point concernant le passage de la rémunération des HETP en HETD pour les enseignants du SUAPS a été exposé lors du conseil du 5 septembre dernier.

Le principe avait été voté à l'unanimité afin de faciliter la politique de gestion des ressources humaines de la direction du SUAPS.

A travers un 2ème vote, sur la mise en œuvre effective de cette bascule, les membres du conseil avaient voté contre à l'unanimité dans l'attente de l'avis notamment de la DAJI.

A la suite du conseil, le service juridique a été saisi et a redirigé les questions vers le service des Ressources Humaines.

Les RH, dans leur réponse, ont reprécisé la définition d'un TP et d'un TD et ont rappelé que c'est théoriquement la nature de l'activité pédagogique qui détermine le type d'enseignement (TP vs TD) et non le nombre d'étudiants inscrits. Il est ajouté : « La difficulté ici c'est que les missions décrites ci-dessus ne répondent pas à la définition des TD mais à des cours ou TP (v. intitulés : "cours "vie de campus", cours mixte UE..." ...) ou à des missions hors référentiel national (semaine du bien-être...) ».

A partir de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil de se positionner sur le passage effectif HETP en HETD, sollicité par le directeur du SUAPS.

Thomas Deroche s'interroge sur la soutenabilité globale de cette mise en œuvre et l'articulation dans le cadre des missions d'un enseignant à l'université et notamment la modulation de service.

Eric Wasylyk rappelle qu'il a présenté à la gouvernance cette proposition. La VP CA a donné un accord de principe sous condition que la masse salariale soit maîtrisée. Dans ce cadre, il propose que les animations (Printemps du SUAPS et Semaine bien être) soient effectuées sur le volume horaire non réalisé des titulaires ou vacataires.

Christopher H. rapporte également un point évoqué à plusieurs reprises en bureau de direction. En tant que doyen de la faculté et, plus largement, l'équipe de direction a pour rôle de « tirer » vers le haut, de faire en sorte que chacun ait l'espace pour travailler dans les conditions les plus confortables sur le plan matériel, sur le plan des infrastructures, sur le plan des ressources humaines.

La demande du directeur du SUAPS s'inscrit dans cette philosophie.

Christopher H. souhaite aussi être vigilant sur la politique RH au sein de la composante et les messages envoyés à ses vacataires F2S hors SUAPS sur la manière dont ils sont rémunérés. Il rappelle qu'un TD contrairement à un TP, va comprendre un investissement plus important (face à face pédagogique, préparation des enseignements mais aussi surveillance des examens, correction des copies...).

Christopher H. ne souhaiterait pas que les collègues F2S hors SUAPS fassent des remarques concernant cette différence et que cela crée de la frustration.

La réflexion est de savoir, à partir du moment où les HETP sont basculées en HETD, si les collègues du SUAPS ou les vacataires qui interviennent au SUAPS seraient invités à faire un volume horaire de surveillance de façon à avoir une forme d'équité.

Caroline Teullier s'interroge sur le risque de voir partir les enseignants F2S vers le SUAPS si celui-ci propose des cours rémunérés en HETD sans heure de préparation, corrections...

Eric W. met en avant des conditions de travail différentes : cours le samedi matin, cours sur l'heure du déjeuner ou jusqu'à 23h.

Thomas D. souligne que la question d'équilibre pourrait se poser également en interne entre les enseignants STAPS par rapport à la charge que représente un TD versus un TP.

Julie E. rappelle que la question de la surveillance des examens va se reposer avec la question de la nature des épreuves, la question du calendrier et des maquettes. Les horaires des enseignants seront rediscutés dans leur ensemble.

François Cottin souhaiterait voter sur une bascule conditionnée à la mise en place des heures de surveillances.

Nathalie Jacob-Righini explique que les éléments statutaires ne sont pas aussi précis quant aux missions d'un enseignant.

Après échanges avec les membres du Conseil, la bascule effective des HETP en HETD pour les intervenants enseignants et vacataires du SUAPS est approuvée à la majorité. (5 abstention - 15 pour)

4/ Rapport moral 22-23 EVENT SPORT - Annexe 3

Christopher H. rappelle que lors du dernier conseil de faculté, une subvention de 18 000€ a été accordée à l'association Event Sport au titre de l'année 2022-23.

Les membres du conseil ont demandé que leur soit présenté le rapport moral et financier qui depuis, leur a été transmis.

Christopher H. remercie Philippe Godin pour ces éléments.

5/ Rapport moral 22-23 AS STAPS - Annexes 4 et 5

Christopher H. rappelle que lors du dernier conseil de faculté, une subvention de 13 000€ a été accordée à l'association AS STAPS au titre de l'année 2022-23.

Les membres du conseil ont demandé que leur soit présenté le rapport moral et financier qui leur a depuis été transmis.

Carole Castanier attire l'attention sur le déséquilibre qui apparaît dans le bilan.

Réponse de Sébastien Kaiser : le document ne tient pas compte d'une subvention obtenue à la FSDIE pour le championnat de France de Natation (versement ultérieur).

Thomas D. rappelle la nécessité que la F2S soit extrêmement active sur la réflexion autour de l'organisation du sport universitaire dans Paris-Saclay.

6/ Demande de subvention à l'AS STAPS

Christopher H. présente une demande de subvention de 13 000€ en faveur de l'AS STAPS pour l'année 2023-2024.

Il rappelle que depuis l'année dernière, la subvention est passée de 10000 à 13000€. La Faculté en son temps a souhaité accroître son soutien à l'association.

Ce montant est très majoritairement utilisé pour financer le déplacement des équipes sur les compétitions.

Martin Ray demande ce qui a justifié cette augmentation.

Cela s'explique par un nombre en augmentation d'étudiants de la F2S qui participe à des compétitions nationales. A cela s'ajoute l'inflation et le prix des locations, du prix des carburants.

Nathalie JR rappelle l'importance de l'imperméabilité financière entre l'association et la F2S.

Après échanges avec les membres du Conseil, la demande de subvention pour 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.

7/ Modification du calendrier universitaire 23-24 - Annexe 6

Julie Etcheverry explique que les salles d'examens demandées à la faculté des sciences d'Orsay n'ont pas pu être accordées en semaine 51 comme prévu sur le calendrier initial.

La semaine d'examen a dû être décalée sur la semaine précédente, entraînant un nombre important de créneaux de surveillance sur la même période.

Thomas D. alerte sur cette problématique récurrente.

Après échanges avec les membres du Conseil, la modification du calendrier universitaire 2023-24 est approuvée à l'unanimité.

8/ Informations cadrage BI 2024 Paris-Saclay – Annexe 1

Christopher H. souhaite que les membres du conseil de faculté soient informés du contexte budgétaire de l'université.

Pour rappel, le budget de l'Université Paris-Saclay est abondé notamment par une subvention pour charges de service publique ainsi que par toutes les ressources propres (droits d'inscriptions formation initiale, formation continue, taxe d'apprentissage...).

En fonction de ses projets, l'université va demander au ministère de tutelle des « rallonges » budgétaires qui sont acceptées ou pas.

Le contexte financier de l'université est difficile. Sur le point politique, des arbitrages doivent être faits.

L'université a décidé pour le renouvellement des postes de faire 1 pour 1 à savoir un départ de poste (mutation ou retraite) entraîne aussitôt une ouverture de poste dans la campagne suivante ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités.

L'université souhaite également maintenir sa politique de promotion des personnels (EC et BIATSS).

Elle a fait le choix également de prendre en charge les cartes Navigo à hauteur de 75% et plus uniquement 50%.

La proposition qui a été faite en CODIR est de poursuivre tous les financements qui concernent la formation, la recherche et l'innovation même si les charges sont plus importantes.

Suite à la remontée des besoins exprimés par la F2S, la DABF a procédé aux arbitrages et établi le budget 2024 pour l'université qui a été présenté au Rectorat et sera officiellement voté lors du CA du 12 décembre 2023 pour une installation en composante mi-janvier.

Officieusement, il apparaît que l'ensemble des demandes formulées par la composante ont été accordées.

9/ Rapport auto-évaluation EPE – Annexe 1

Christopher H. rappelle que toutes les composantes de l'université se sont prononcées en mai et juin dernier, sur la « sortie de l'expérimentation ». Le CA a validé officiellement la 1^{ère} demande qui engage l'évaluation par

le HCERES pour une sortie de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) vers un établissement cible qui aurait le statut de Grand établissement.

La présidence dans le cadre de cette sortie d'expérimentation, a souhaité en profiter pour faire un bilan et a créé un groupe de travail qui a établi un rapport d'auto-évaluation.

Thomas D, en tant que représentant dans ce groupe de travail, précise que l'EPE devait dans tous les cas prendre fin en 2028. Dans l'objectif de cette fin d'expérimentation, l'idée était d'intégrer très rapidement les deux universités membres associées (UVSQ et l'université d'Evry) pour préparer ensemble les nouvelles accréditations.

Au vu du rapport d'évaluation de l'HCERES, il sera proposé soit la pérennisation des statuts de l'université Paris-Saclay dans l'un des types d'EPSCP avec la qualification de grand établissement, soit la poursuite de l'expérimentation, soit qu'il soit mis fin à cette expérimentation.

Un second vote en septembre 2024 devra être mis en place pour actualiser les statuts du nouvel établissement créé.

Thomas D. rappelle qu'entre-temps auront lieu les élections des conseils centraux et de la présidence.

Au-delà de l'évaluation du groupe de travail, l'idée est d'enclencher un processus d'amélioration continue en remontant les difficultés liées à l'expérimentation depuis 2020 pour chaque critère d'évaluation (Pilotage stratégique et opérationnel – Résultats significatifs obtenus).

10/ Don ordinateur Souphiane Jender

Nicolas Morvan a reçu la demande de Souphiane Jender, qui souhaitait savoir s'il pouvait garder l'ordinateur que la F2S lui avait mis à disposition dans le cadre de ses missions.

Nicolas M. n'y voit pas d'objection sachant que l'ordinateur est plutôt en fin de vie mais il attire l'attention sur le caractère particulier de la demande qui ne devra pas faire jurisprudence.

Cette demande doit être votée par le conseil de faculté.

Après échanges avec les membres du Conseil, le don est approuvé à l'unanimité.

11/ Points d'information divers

Christopher H. rapporte que la commission d'engagement étudiant s'est réunie pour la première fois le 16 octobre et a examiné 17 dossiers. Seuls deux dossiers ne correspondaient pas aux critères. Elle se réunira à nouveau pour le second semestre.

Le premier Conseil des Formations renouvelé a eu lieu le 30 novembre 2023.

Caroline Teulier explique qu'un Challenge va avoir lieu sur les 9 universités EUGLOH, 4 fois 2 semaines.

Le premier challenge aura lieu fin janvier. Equipes de 5. Ouvert à tout le monde que ce soit Staps, étudiants...

Les jeux vont évoluer en fonction des challenges. Il y aura des quizz sur les activités physiques.

Il serait bien qu'un maximum de personnes s'impliquent et que la F2S soit porteuse d'un projet qui soit relié aux jeux olympiques et paralympiques.

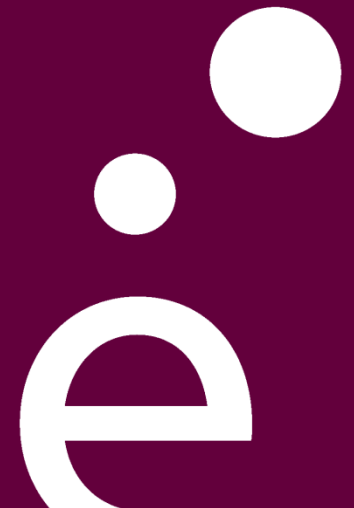
Christopher H. souligne le caractère ludique mais rappelle également que le projet est porté par l'université Paris-Saclay dans le contexte de l'alliance des JOP. Au sein de l'université, c'est un projet européen issue de notre composante.

La séance est levée à 17h10

université
PARIS-SACLAY

Conseil F2S

30 novembre 2023





Introduction

[*5 mn*]

Ordre du jour



1. Recomposition du Conseil de F2S – *Information*
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 – *Vote*
3. Passage HETP en HETD SUAPS – *Vote*
4. Rapport moral 22-23 EVENT SPORT – *Information*
5. Rapport moral 22-23 AS STAPS – *Information*
6. Convention de subvention à l'AS STAPS – *Vote*
7. Modification du calendrier universitaire 23-24 – *Vote*
8. Informations cadrage BI 2024 Paris-Saclay – *Information*
9. Rapport auto-évaluation EPE – *Information*
10. Don ordinateur Souphiane Jender - *Vote*
11. Points d'information divers – *Information*



1. Recomposition Conseil F2S *[information – 10 mn]*

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



A- Election usagers F2S

Rappel des résultats des élections du 20 et 21 novembre 2023 :

ROSALIE TRANIER (Titulaire) - élu

MARTIN RAY (Titulaire) - élu

LAETITIA DENIAUX (Titulaire) - élu

ISEL BECUE-GARCIA (Suppléant)

MANON GUILLOU-PARMENTIER (Suppléante)

MATTEO SUPLIGEON (Suppléant)

Conséquences pour notre Conseil de F2S :

Départ de Jeanne Dillon-Corneck, Bastien Louys et Tom Simon

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



B- Promotion de Christopher Hautbois au grade de Professeur des Universités

Rappel des résultats de la campagne 2023 de repyramidage:

Gif-sur-Yvette, le 18 octobre 2023

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Avis sur votre candidature à la promotion interne des enseignants-chercheurs

Cher Collègue,

Le décret 2021-1722 de décembre 2021 cadre le dispositif de promotion interne qui permet l'accès au corps des Professeurs des Universités.

Dans ce contexte, vous avez candidaté à cette promotion au sein de notre Université. Après les évaluations nationale et locale, vous avez été retenu à la phase des auditions qui se sont déroulées récemment.

Suite à ces différentes étapes et aux restitutions qui m'ont été faites, j'ai le plaisir de vous annoncer **que vous allez être promu au grade de Professeur des Universités**. Je vous adresse ici toutes mes félicitations.

Ce succès est le fruit de votre travail et de votre investissement pour nos étudiants et pour notre Université. Je vous encourage vivement à les poursuivre et à les projeter dans vos nouvelles fonctions, tant dans l'exercice des missions quotidiennes que face aux enjeux du développement de l'Université Paris Saclay.

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



B- Promotion de Christopher Hautbois au grade de Professeur des Universités

Réponse de la DAJI quant à la règle à suivre :

La Direction des affaires juridiques et institutionnelles est saisie de la situation relative à la promotion de Monsieur HAUTOBOIS, directeur de la faculté des sciences du sport (F2S) de maître de conférences à professeur des universités et de l'incidence de cette promotion sur la composition du conseil de l'UFR.

La question posée est de savoir quelles sont les conséquences de cette promotion, concernant le siège du collège B au titre duquel Monsieur HAUTOBOIS était élu (1) et de savoir s'il continue à être membre du Conseil de faculté avec voix délibérative (2).

1- Sur la perte de la qualité de membre du collège B

Lors des élections du conseil de la faculté, Monsieur HAUTOBOIS, alors MCF est élu membre du Conseil de la F2S au titre du collège B des personnels enseignants au sens des dispositions de l'article D. 719-4 du code de l'éducation.

Les dispositions de l'article D. 719-21 du code de l'éducation prévoit que « *lorsqu'un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu* ».

L'article 1 du règlement intérieur de la F2S précise également que « [...] *le mandat des membres cesse avec la perte de la qualité au titre de laquelle le membre du Conseil a été élu ou désigné* ».

En l'espèce, Monsieur HAUTOBOIS en étant promu au titre de professeur des universités, qui correspond au collège A des représentants de personnels au Conseil de la F2S au sens des dispositions de l'article D. 719-4 du code de l'éducation, perd sa qualité de membre du collège B au titre duquel il a été élu.

Dès lors et en application des dispositions de l'article D. 719-21 du code de l'éducation, « *il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel.* »

Il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur HAUTOBOIS par le suivant de liste, qui siégera pour la durée du mandat restant à courir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats non élus sur la liste.

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



B- Promotion de Christopher Hautbois au grade de Professeur des Universités

Réponse de la DAJI quant à la règle à suivre :

Eu égard de la perte de la qualité pour laquelle il a été élu, il est utile d'analyser les textes pour vérifier si le Directeur de la composante peut être élu en dehors du Conseil de la Faculté (a) et les conséquences sur le nombre de membres siégeant au dit Conseil (b).

a- Sur les conditions d'éligibilité du Directeur de la F2S

Il ressort des dispositions de l'article L. 713-3 du code de l'éducation que le Directeur d'une UFR « est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs **qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité** ».

Il ressort de ces dispositions que, pour être éligible au mandat de Directeur d'une composante, le candidat doit figurer parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement en fonction dans l'UFR. Le Conseil peut donc procéder à l'élection du Directeur sans que le candidat n'ait à être un élu du Conseil. La perte de la qualité pour laquelle il a été élu au sein du collège B du conseil est donc sans incidence sur son titre de Directeur.

b- Sur les conséquences relatives à la composition du Conseil de la F2S

Les dispositions de l'article 3 des statuts de la F2S viennent compléter les dispositions de l'article L. 713-3 du code de l'éducation en indiquant que le Directeur préside les réunions du conseil. Cette disposition s'applique au Directeur qu'il soit ou non membre élu d'un des collèges A ou B au sein du Conseil de la composante.

En l'occurrence, lorsque le Directeur n'est pas, ou plus, élu dans l'un des collèges du Conseil, il devient alors membre de celui-ci au seul titre de sa qualité de Directeur de la composante, présidant les séances, et dispose ainsi d'une voix délibérative, sans venir s'ajouter à l'un des collèges A ou B, dont le nombre de siège est fixé par l'article 3 des statuts.

En conclusion

Monsieur HAUTOUS, bien qu'ayant perdu sa qualité de membre élu du collège B au sein du Conseil de la F2S, reste membre de celui-ci au seul titre de sa qualité de Directeur de la composante, le siège devenu vacant devant donc être pourvu par le suivant de liste. Le Conseil de la F2S passe donc de 20 à 21 membres.

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



B- Promotion de Christopher Hautbois au grade de Professeur des Universités

Cas particulier de la liste « Ambition Unité Renouveau » :

1. Christopher Hautbois
2. Caroline Teulier
3. Nicolas Vignais
4. Carole Castanier
5. Mathieu Djaballah

1. Recomposition Conseil de F2S

Information



B- Promotion de Christopher Hautbois au grade de Professeur des Universités

Réponse de la DAJI quant à la règle à suivre en son mail du 27 octobre :

1- Concernant l'application de la règle du suivant de liste au cas présent

Les dispositions de l'article D. 719-21 12ème alinéa indiquent qu'est nommé le premier candidat non élu, de la même liste que l'élu ayant perdu sa qualité pour siéger. **Dès lors que le suivant de liste ne dispose plus non plus de la qualité pour siéger, il convient de prendre le candidat suivant sur la liste** (qui devient *de facto* le premier candidat non élu de la liste), et ce, jusqu'à épuisement de celle-ci.

En l'espèce, le premier non élu de la liste n'étant plus en fonction à l'Université, il convient donc de prendre la personne venant juste après dans la liste

=> [*Carole Castanier*]



2.
Approbation du CR
[*vote – 5 mn*]

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2023

Vote



Lien CR



3.

Heures d'enseignement au SUAPS
: passage HETP en HETD
[*vote – 25 mn*]

3. SUAPS : passage HETP en HETD

Vote



Rappel Conseil de F2S du 5 septembre

2 votes :

Vote de principe : Oui à l'unanimité

Vote effectif : non à l'unanimité (sous réserve de l'attente de l'avis notamment de la DAJI)

- La DAJI nous a renvoyé vers les RH
- Les RH, dans leur réponse, précisent la définition d'un TP et d'un TD et rappellent que c'est théoriquement la nature de l'activité pédagogique qui détermine le type d'enseignement (TP vs TD) et non le nombre d'étudiants inscrits. Les RH ajoutent :

« La difficulté ici c'est que les missions décrites ci-dessus ne répondent pas à la définition des TD mais à des cours ou TP (v. intitulés : "cours "vie de campus", cours mixte UE..." ...) ou à des missions hors référentiel national (semaine du bien-être...) »



4.

Rapport moral EVENT SPORT
(2022-2023)

[information – 5 mn]

4. Rapport moral Event Sport

Information



Rappel Conseil de F2S du 5 septembre

- Vote subvention de 18 000 euros en faveur de l'association Event Sport pour le compte de l'année 2022-2023...mais demande du Conseil de se voir présenté le rapport moral et financier
- Rapport moral et financier 22-23



5.

Rapport moral AS STAPS
(2022-2023)

[information – 5 mn]

5. Rapport moral AS STAPS

Information



Rappel Conseil de F2S du 5 septembre

- Vote subvention de 13 000 euros en faveur de l'AS STAPS pour le compte de l'année 2022-2023...mais demande du Conseil de se voir présenté le rapport moral et financier
- Rapport moral et financier 22-23



6.
Demande de subvention
AS STAPS (2023-2024)
[vote – 10 mn]

6. Demande de subvention AS STAPS

Vote



- Demande de subvention de 13 000 euros en faveur de l'AS STAPS pour le compte de l'année 2023-2024.



7.
Modification du calendrier
universitaire 2023-2024
[*vote – 5 mn*]

7. Modification du calendrier universitaire

Vote



Lien emploi du temps



8.

Informations cadrage BI 2024
Paris-Saclay
[information – 15 mn]

Contexte national : des signaux positifs et d'autres moins

Signaux positifs au plan national

- Aider plus et mieux les étudiants (bourses, restaurat°, logemt, handicap) : +550 M€
- Préserver la trajectoire LPR : +468 M€
- Nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performances : +100 M€
- Accompagner les établissements face à la hausse des charges : +215 M€
(revalorisation salariale, soutien Crous et hausse des dotations aux inv.)

2024

Contexte national : des signaux positifs et d'autres moins

Signaux négatifs au plan national

- 2023 compensation partielle de la revalorisation du point d'indice, hausse importante des coûts de l'énergie, contexte inflationniste ...
- 2024 prévisions semblables + incertitudes sur les mesures/compensations.

Contexte local : des impacts qui entament nos capacités

Rappel : Résultat 2022 faiblement excédentaire : +0,26 M€

- **Coût des revalorisations salariales et niveau de vie :**
 - 2022 : +5 M€
 - 2023-2024 (EAP) : +9 M€

+14 M€ : Quelle compensation partielle de l'impact des mesures nationales (revalorisation du point d'indice non financée) ?

- **Fluides et énergie**
 - 2021 : 9 M€
 - 2024 : 29 M€

+20 M€ : hausse importante des coûts, contexte inflationniste...

- **Taxe d'Apprentissage 2023** : 20-25% des montants habituellement recettés
- **Coûts d'exploitation des bâtiments**

Nos choix, nos priorités pour 2024

Préserver la formation, la recherche et l'innovation

Cette priorité se traduit au plan RH par :

- maintien des emplois (pas de gel enseignant, EC et Biatss et remplacement sans attendre)
- volume maintenu de repyramidages EC et Biatss
- 4 CPJ/an : donc 4 postes d'EC en plus chaque année, avec MS (4x200k€)
- doubler le nombre de RIPEC C3

Et au plan financier par :

- une diversification des ressources (création DFTLV, CFA propre, Europe, fondation, etc.)
- une MS qui augmente mécaniquement, également grâce aux AaP gagnés (périmètre large)
- un meilleur traçage / suivi des recettes
- une amélioration de la compréhension de la pluriannualité (IGESR)
- fonds d'investissement : investissements sanctuarisés (vote au CA d'oct)

→ soutien aux composantes

Utiliser le COMP pour

- Compléter nos actions vers la santé et le bien-être étudiant
- Améliorer notre pilotage
- Agir pour le développement soutenable

Augmentation des charges d'exploitation

PLUS FORTE QUE

Augmentation des recettes d'exploitation

- Coût des mesures salariales
- Glissement Vieillesse Technicité
- Hausse des coûts des fluides
- Augmentation des coûts (inflation)
- Dotations aux amortissements
- Activité globale en croissance
- ...

- SCSP
- Droits d'inscription
- FC/FA (NPEC)
- Taxe d'apprentissage
- Frais de gestion
- ...

2) Dotation

La dotation de base de votre composante est maintenue pour 2024, soit 766 985 € (intégrant la bascule de 376 152 € du Moulon vers le pôle Sport).

De manière générale, par souci de simplification et de lisibilité, il a été décidé de :

- supprimer l'abattement de 2% sur crédits de fonctionnement mis en place en 2022.
- ne plus inclure les dotations « Ecoles Doctorales » intégrées dans les dotations socle des composantes en 2018, puisqu'installées par ailleurs depuis.

Pour votre composante, cela représente une variation positive de +16 104 €.

Une dotation exceptionnelle est également accordée à votre composante, à hauteur de 150 000 €.

Votre dotation totale 2024 s'établit à 933 089 €.



9.

Rapport d'autoévaluation EPE
[*information – 25 mn*]

Contexte général



UPSaclay = Etablissement Public **Expérimental** (EPE)

14 établissements pour un projet universitaire original et unique en France

Fin d'expérimentation au plus tard fin 2028 (mesure nationale)

Objectif d'intégration des deux UMA au 1er janvier 2025

Engager la sortie d'expérimentation en amont de l'évaluation HCERES vague E (2025-2026) pour :

- Faire simultanément le travail d'évaluation HCERES (sortie EPE + Formation et recherche UPSaclay)
- Préparer une accréditation 2026 sur le modèle cible qui inclut deux universités intégrées (Evry et Versailles)

Contexte général



UPSaclay = Etablissement Public **Expérimental** (EPE)

14 établissements pour un projet universitaire original et unique en France

Fin d'expérimentation au plus tard fin 2028 (mesure nationale)

L'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit deux demandes distinctes de l'EPE :

1. Au ministre chargé de l'enseignement supérieur afin qu'il soit procédé à son évaluation en vue de sortir du régime expérimental.

Cette demande doit préciser s'il entend devenir un grand établissement.

NB : L'ordonnance permet de déroger à la définition juridique du grand établissement : ceux créés à l'issue de l'expérimentation peuvent délivrer des diplômes de licence, de master et de doctorat et conférer les grades correspondant. De même ils peuvent conserver des établissements-composantes dotés de la personnalité morale.

Contexte général



UPSaclay = Etablissement Public **Expérimental** (EPE)

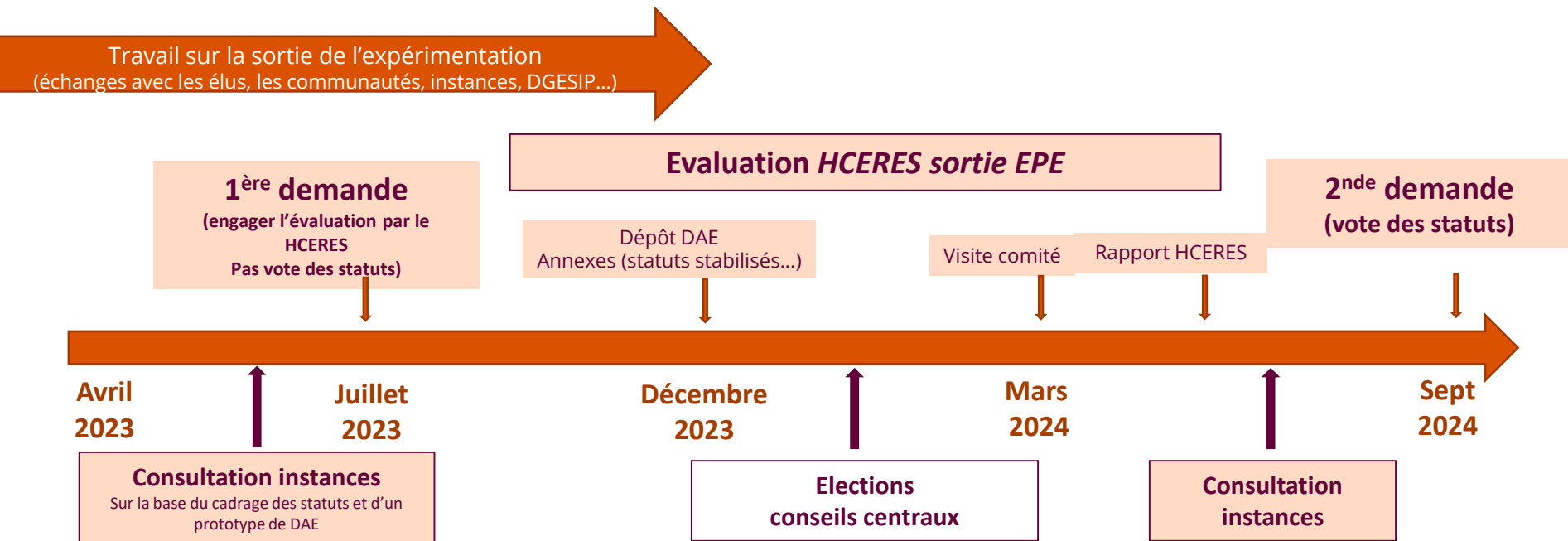
14 établissements pour un projet universitaire original et unique en France

Fin d'expérimentation au plus tard fin 2028 (mesure nationale)

L'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit deux demandes distinctes de l'EPE :

2. Au vu du rapport d'évaluation, l'établissement demande au ministre :
 - Soit la pérennisation de ses statuts dans l'un des types d'EPSCP prévus par l'article L. 711-2. Compte tenu des statuts d'établissements publics expérimentaux en vigueur, seule la qualification de grand établissement peut permettre, en l'état du droit, une pérennisation de ses statuts. L'établissement propose les modifications de nature à faciliter son fonctionnement et qui ont été examinées par le HCERES. Ces modifications doivent être suffisamment limitées pour ne pas nécessiter une prolongation de l'expérimentation destinée à en vérifier la pertinence.
 - Soit la poursuite de l'expérimentation.
 - Soit qu'il soit mis fin à l'expérimentation par décret.

Calendrier sortie expérimentation



GT RAE – Rapport d'auto-évaluation



Constitution du GT :

- D'élu.es du CA + CAC de chacune des listes politiques de l'UPSaclay
- De représentant.es de chaque conseil des composantes et des établissements membres (Université + Grandes Ecoles)

L'objet du GT :

- Faire consensus dans la rédaction du RAE remis à l'HCERES
 - ❖ Réponses aux critères d'évaluation de l'EPE : *"Par son fonctionnement, son organisation, sa politique, etc. l'UPSaclay a-t-elle expérimenté un nouveau modèle d'Université ?"*
 - ❖ Une v0 est proposée à chaque GT par la Présidence et aboutie à une v1 dans laquelle chaque composante a contribué // formalisation en subsidiarité des éléments de preuves (des réussites, des difficultés/ échecs) pour chaque critère du rapport
- Entrer dans un processus d'amélioration continue en remontant les difficultés liées à l'expérimentation, depuis 2020 pour chaque critère d'évaluation

GT RAE – Rapport d'auto-évaluation



PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

4 Références

STRATEGIE
intégration

RH
Dialogue social

GOUVERNANCE
organisation

PILOTAGE
Moyens

6 critères

4 critères

9 critères

6 critères



DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

Référence 1. L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.

C1. L'établissement public expérimental a défini une stratégie, pour la période d'expérimentation, en lien avec son ambition à long terme.

C2. L'établissement public expérimental analyse la manière dont chaque établissement-composante et chaque composante contribue effectivement à son positionnement et à la mise en œuvre de sa stratégie institutionnelle. Il rend compte de la valeur ajoutée effective, pour la conduite de ses activités, d'un tel alignement stratégique.

C3. Les activités conduites par l'établissement public expérimental ou sous sa coordination ont renforcé la cohérence du groupement, son intégration stratégique et fonctionnelle, ainsi que la complémentarité entre ses composantes qui se traduit par un décloisonnement mesurable et des programmes de recherche et de formation conjoints effectivement mis en œuvre.

C4. L'établissement public expérimental et ses établissements-composantes ont mis en commun de manière substantielle leurs stratégies partenariales structurantes, tant en ce qui concerne leurs partenariats académiques nationaux et internationaux que ceux qu'ils ont noués avec le monde socio-économique et culturel.

C5. L'établissement public expérimental est en mesure de décrire la trajectoire parcourue au cours de la période de l'expérimentation et de suivre sa stratégie à l'aide de tableaux de bord et d'indicateurs adaptés.

C6. L'établissement public expérimental s'est doté d'une stratégie immobilière propre articulant la stratégie de ses établissements-composantes dans ce domaine et lui permettant de programmer de manière soutenable son développement immobilier.



DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

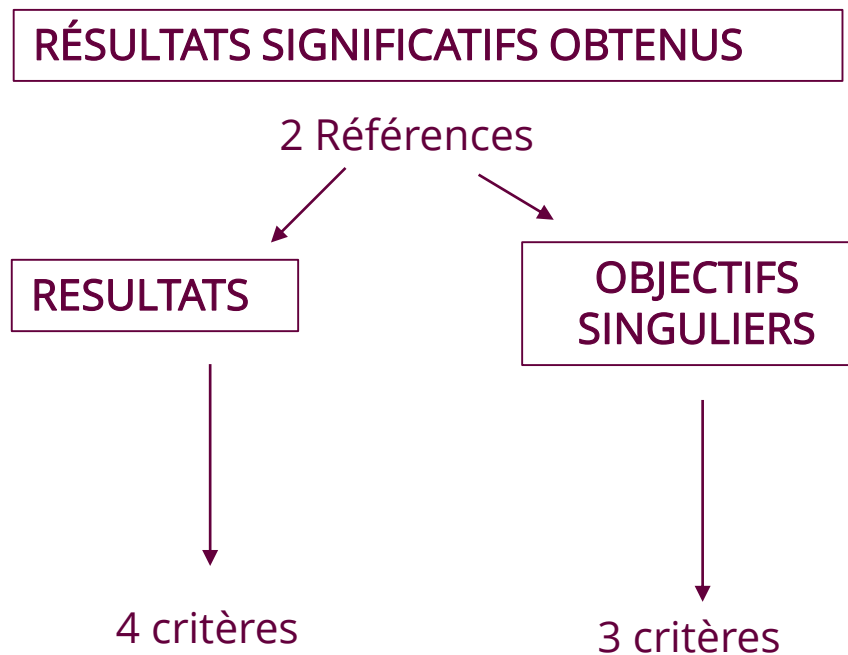
Référence 1. L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.

C1. L'établissement public expérimental a défini une stratégie, pour la période d'expérimentation, en lien avec son ambition à long terme.

Sources : modèle cible, contrat

- Reconnaissance internationale
- Complémentarités universités / grandes écoles / ONR
- Liens territoires
- Réussite étudiante
- Stratégie européenne et stratégie internationale de l'Université Paris-Saclay
- L'Université acteur académique, territorial, socio-économique et sociétal
- Le pilotage et la gouvernance : subsidiarité et participation

GT RAE – Rapport d'auto-évaluation





DOMAINE 2 : RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS DEPUIS LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

Référence 5. L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation.

C1. L'expérimentation a permis à l'établissement public expérimental et à ses composantes d'accroître le rayonnement et la visibilité de leur production scientifique, tant sur le plan national qu'international.

C2. L'expérimentation a renforcé l'attractivité nationale et internationale de l'établissement public expérimental et de ses composantes, tant auprès des étudiants que des personnels qu'il a été amené à recruter.

C3. L'expérimentation a consolidé le rôle de l'établissement public expérimental en tant qu'acteur reconnu de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue entre science et société.

C4. L'expérimentation a conduit à des résultats tangibles dans l'amélioration de la vie étudiante et de la vie de campus, au bénéfice des étudiants et des personnels.

GT RAE – Calendrier



- Vendredi 8 septembre 2023 de 11h à 13h → Réunion de lancement
- Vendredi 22 septembre 2023 de 11h à 13h
- Vendredi 6 octobre 2023 de 11h à 13h
- Vendredi 20 octobre 2023 de 11h à **15h**
- Vendredi 10 novembre 2023 de 11h à 13h
- Jeudi 23 novembre 2023 de 11h à 13h → synthèse avant envoi CA
- Jeudi 7 décembre 2023 de 11h à 13h → Réunion de conclusion
 - **Mardi 12 décembre : CA**
- Jeudi 21 décembre 2023 de 11h à 13h
 - suites à donner au RAE, suites à donner aux sujets « amélioration continue »



10.

Don ordinateur Souphiane Jender
[information – 5 mn]



11.

Points d'information divers
[information – 10 mn]

11. Points d'information divers

Information



➤ 1^{ère} commission d'engagement étudiant réunie le 16 octobre
(17 dossiers étudiés)

➤ 1^{er} conseil des formations renouvelé réuni le 30 novembre.

Personnes élues :

- Carole CASTANIER
- Ivan DURY
- David SAYAGH
- Yann IMINE
- Anne SCHMITT
- Samuel HYBOIS
- William BARRIERE
- Alexandra PERROT-BEAUDOIN
- Bruno ROBILLARD
- Antoine FEUILLET

➤ Appel à projet innovation pédagogique (cf. Julie ?)

CONSEIL DE FACULTE DU 5 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Bastien Berret, Yann Beudaert, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Christopher Hautbois, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Jeanne Dillon-Corneck, Martin Ray, Rosalie Tranier, Lou Charlot, Jean-François Vigier

Conseillers représentés :

Anaïs Bohuon, François Cottin, Catherine Séméria, Alain Fauvel

Invités :

Sébastien Kaiser, Eric Wazylyk, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

A la demande de Christopher Hautbois, les membres du conseil de la Faculté des Sciences du Sport acceptent que Sébastien Kaiser, vice-doyen patrimoine, assiste aux conseils en tant qu'invité permanent.

1/ Passage HETP en HETD SUAPS présentation (Annexe 1)

Eric Wazylyk, directeur du SUAPS explique que les enseignants du SUAPS sont dans un espace concurrentiel avec des enseignements payés à 28,19€ (HETP) et d'autres 42,86€ (HETD) dans des activités « forme/bien être », ce qui engendre des difficultés de recrutement.

Espace concurrentiel également avec les écoles qui recrutent toutes en HETD.

Ce fonctionnement n'existe pas ou plus sur la majorité des autres SUAPS du GNDS (Groupement National des Directeurs de SUAPS) et spécifiquement les SUAPS rattachés.

La proposition serait de rémunérer intégralement les 24 semaines correspondant aux 12 modules en HETD et d'inclure dans le service des enseignants, l'équivalent de 45HETP (non rémunérées) de missions transverses (vie de campus) déterminées en début d'année.

Eric W. rappelle que le budget de la F2S est déconnecté du SUAPS.

Nadine Petrilli s'interroge sur les 45HETP correspondant aux missions transverses.

Eric W. explique que ces 45HETP seraient réparties sur l'année entre « la semaine bien être », « les 2 semaines de préparation ski », « le Printemps du SUAPS » et intégrées dans les services.

L'objectif est d'atteindre une équité de traitement pour toute l'équipe et de conserver les enseignants.

Nathalie Jacob-Righini comprend que les heures étant « mieux payées », les missions transverses sont englobées dans le service. L'enseignant s'y retrouverait puisqu'il serait payé en HETD et plus en HETP

Caroline Teulier se demande s'il est possible qu'un enseignant ait un service de 384HETD auxquels se rajoutent 45H non rémunérées en HCC.

Eric W. rappelle que ces éléments ont reçu un retour positif en dialogue de gestion de l'université le 23 mai 2023 en présence de Anne Guiochon-Mantel (VP Vie de campus), Isabelle Demachy (VP formation), Sophie Morin-Delerm (VP CA), Steven Martin (VP adjoint), Vincent Heyer (DAF), Renaud Sioly (DRH) et Nathalie Jacob-Righini (Déléguée DGS).

Sophie Morin-Delerm a répondu le 30 juin dernier avec copie au bureau de direction de la F2S et à Elodie Fourcade (DGS) : « Nous avons bien compris la tension sur les vacataires et la nécessité de statuer urgemment

sur la manière de rémunérer les enseignants. Si tes recettes et ta projection bien confirmées, nous donnons notre accord pour passer des HETP en HETD ».

Yann Beudaert s'étonne que la DAJI ait validé le fait que des heures ne soient pas rémunérées.

Nathalie JR se demande si la gouvernance a bien compris qu'au-delà du passage d'HETP en HETD, il y a 45H intégrées dans le service mais non rémunérées.

Eric W. explique l'urgence à voter ce point. Des discussions ont eu lieu l'an dernier et il a été demandé que ce point soit statué afin de pouvoir travailler sur les maquettes.

Yann B. souhaiterait qu'il y ait un avis de la F3SCT.

Thomas Deroche s'interroge sur la soutenabilité du projet.

Après échanges avec les membres du Conseil, un vote de principe sur le passage des HETP en HETD est donné favorablement à l'unanimité

**Il est demandé aux membres du Conseil s'ils sont favorables à la mise en œuvre en état :
12 défavorables - 6 abstentions**

Les membres du Conseil souhaitent avoir la confirmation de la faisabilité de cette proposition, par la DAJI, la DAF et la F3SCT.

Thomas D. émet une recommandation : qu'une réflexion soit faite autour de leur soutenabilité en lien avec leur offre de formation.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2023 (Annexe 2)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2023 (Annexe 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4/ Convention ANESTAPS 2022-23 (Annexe 4)

Julie Etcheverry rappelle qui s'agit d'entériner la somme de 1 340,50€ en contrepartie de l'intervention de l'association ANESTAPS qui a réalisé, au mois de mai dernier, des ateliers sur le thème de l'engagement étudiant dans le cadre de la formation des étudiants de licence dans l'ensemble des mentions du cursus.

Lou Charlot, présente en tant que formatrice, rapporte : « Du côté étudiants et étudiantes, l'UE libre s'est bien déroulée. Les retours ont été très positifs. La complexité a été dans le consensus autour de la date d'évaluation, avec Maxime Le Cuillier, mais nous avons finalement trouvé une date commune.

Nous nous questionnons tout de même sur le format de l'UE. L'objectif étant de valoriser et favoriser l'engagement étudiant, le format court et rapproché de 2 semaines ne permet pas vraiment aux étudiants de découvrir et approfondir des engagements.

Nous nous tenons disponibles pour les suites des travaux avec la F2S de Paris Saclay. »

Thomas D. précise qu'il s'agit d'une action qui a déjà reçu un avis favorable en conseil de faculté.

Julie E., après discussion avec Nadine P., et dans la mesure où cette action deviendrait pérenne de part sa pertinence dans la maquette, proposera de rédiger une convention avec tacite reconduction et inscription au budget.

Thomas D. ajoute que ces 30h de formation sont inscrites à la soutenabilité de la formation. Cela fait partie d'une UE prévue dans une maquette accréditée.

Christopher H. souligne les éléments positifs de cette convention qui s'inscrit dans la volonté de développer l'engagement étudiant.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention 2022-23 est approuvée à l'unanimité.

Il est rappelé d'avoir une vigilance particulière pour interdire, sauf cas particulier exceptionnel, l'intervention d'organismes extérieurs (entreprises, association, etc.) dans les formations de la F2S.

5/ Convention DSDEN L3EM1/ Culture apsa en EPS (Annexe 5)

Julie E. présente une convention qui régit les rapports entre la DSDEN et la F2S pour la réalisation d'une séquence d'enseignement d'EPS à destination d'une classe d'une école primaire de l'Académie de Versailles s'inscrivant dans le cadre de la formation des étudiants de L3EM1 de la Faculté des Sciences du Sport (F2S) de l'Université Paris-Saclay.

Il n'y a pas d'élément financier mais il est proposé de mettre cette convention au vote.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

6/ Convention de subvention à l'AS STAPS (Annexe 6)

Christopher H. présente une convention qui a pour but de fixer les conditions par la F2S au soutien de l'Association AS STAPS et de ses activités, en lui octroyant une subvention de fonctionnement de 13000 €.

Sébastien Kaiser explique que l'AS STAPS est une association affiliée à la FFSU pour tout ce qui concerne les compétitions lors desquelles les étudiants de la F2S représentent la faculté dans les phases finales des championnats de France. Bien que percevant également des revenus à travers les licences sportives et le reversement des AS des autres composantes de l'université, l'association a besoin de cette subvention pour prendre en charge, lors de ces compétitions, les transports et les déplacements qui coûtent cher.

Dans l'urgence, compte tenu du nombre croissant de participants à ces championnats, l'association a grand besoin de cette subvention mais elle reste consciente qu'elle devra dans le futur, demander moins et aller chercher d'autres sources de financement.

Thomas D. souhaiterait que la question de l'organisation du sport universitaire à Paris-Saclay soit rediscutée dans ce conseil.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

7/ Convention de subvention à EVENT SPORT (Annexe 7)

Christopher H. rappelle qu'Event Sport est une association hébergée sur le campus, créée il y a quelques années pour organiser des événements sportifs, essentiellement sur la vallée, en relation avec le SUAPS et les formations en lien avec le BDE.

Il est demandé le renouvellement de la subvention pour un montant de 18000 €.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité

Il est demandé que les deux associations envoient a posteriori aux membres du conseil leur rapport moral et leur rapport financier.

8/ Projet de renommer l'amphithéâtre du bt 335 : Christian POCIELLO (Annexe 1)

L'équipe de direction propose de rebaptiser l'amphi du bâtiment 335 en "Amphithéâtre Christian Pociello".

Christian Pociello a été le premier maître de conférences et Professeur d'Université de la composante, à l'époque département STAPS.

Ce projet vise donc à construire le développement de la composante en s'appuyant sur son histoire.

Les travaux de Christian Pociello sont aujourd'hui enseignés dans toutes les UFR STAPS de France (rayonnement national).

Ce projet consiste à valoriser l'identité STAPS de Paris-Saclay et montrer, à travers les travaux de C. Pociello, le poids de la composante dans la structuration nationale des STAPS.

Christian Pociello est sociologue. Il s'agit donc enfin de rappeler la place des Sciences Humaines et Sociales dans le champ des STAPS.

Il est précisé que Christian Pociello a donné son accord de principe.

Après échanges avec les membres du Conseil, un avis favorable est donné à l'unanimité à cette proposition.

A la demande de Patricia Durand, Nathalie JR explique que la cérémonie d'hommage en souvenir d'Amandine et Océane, 2 étudiantes décédées il y a quelques années, a dû être reportée en lien avec l'inauguration du COUM qui devrait avoir lieu en janvier 2024.

9/ Point sur projet SHIFT (Annexe 1)

Christopher H. revient sur le projet SHIFT présenté lors du conseil du 6 juin dernier.

Les membres du conseil de la faculté ont été favorables au fait de rejoindre ce projet SHIFT.

Une convention doit être signée.

Pour rappel, les objectifs sont de proposer un cursus de licence mutualisé à l'échelle nationale, une formation accessible, modulaire (capitalise des blocs de compétence), personnalisée (parcours et examens à la carte) et flexible (licence sur 2-3-4...ans).

Une réunion dédiée à ce projet aura lieu le jeudi 7 septembre 2023, l'objectif étant de passer à sa mise en œuvre.

Un premier versement de 15000€ va être fait à la faculté dans le cadre de ce projet suivi d'un deuxième de 24000€.

Cette enveloppe est versée par les porteurs du projet aux nouveaux membres.

Cette somme est répartie entre 30000€ pour l'investissement (paiement des heures aux collègues investis sur le projet) et 9000€ pour le fonctionnement (prise en charge des collègues qui participeront par exemple aux conférences de consensus).

Thomas D. demande si les personnes qui se sont déjà investies sur ce projet pourront bénéficier d'un rattrapage dans le budget à venir.

Christopher H. est favorable à ce qu'un effet de rattrapage, au moins symboliquement, soit mis en place dans la mesure du possible.

Le montant de 39000 est versé une seule fois. Cette somme sert à accompagner une réflexion et à faire évoluer les pratiques pédagogiques.

Il n'y a pas de rentrée d'argent annuelle.

10/ BI 2024 (Annexe 1)

Christopher H. présente le calendrier contraint.

Le budget initial soumis ce jour aux membres du conseil, va être remonté aux services centraux de l'Université qui vont arbitrer pour une installation prévue première quinzaine de janvier.

Au niveau des ressources, il est à retenir une baisse significative principalement attribuable à la réduction des effectifs et à la fermeture programmée du centre équestre universitaire.

Les dépenses ont quant à elles augmenté avec l'ouverture du bâtiment 425 en janvier 2023 et la création de 6 nouvelles salles de cours en septembre 2023 ainsi que l'augmentation des tarifs de location des structures sportives.

La masse salariale a augmenté du fait de la revalorisation du taux des HCC.

Christopher H. voit la formation professionnelle comme un vrai levier de ressources propres qui peut aider à financer les projets de la faculté.

Nathalie JR explique que plus les dépenses sont préparées, argumentées, anticipées, plus il est facile d'avoir un arbitrage positif.

Il est à noter par ailleurs que la faculté a un très bon taux d'exécution (la différence entre ce qui est demandé et ce qui est dépensé).

Christopher H. rappelle le principe qu'il a présenté en dialogue de gestion en juin dernier. La philosophie de l'équipe de direction sur ces aspects financiers est de trouver le bon compromis entre financer des projets qu'ils émanent de l'équipe de direction ou des collègues via notamment l'expression des besoins, et être très vigilant sur l'utilisation de nos ressources financières limitées.

Après échanges avec les membres du Conseil, le budget initial 2024 est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 11h50

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 OCTOBRE 2023

DE L'ASSOCIATION EVENT SPORT

EVENT SPORT PARIS SUD

SUAPS . Bâtiment 225

15, rue George Clémenceau

91405 Orsay cedex

Personnes présentes : Eric Wasyluk , Claudie Labourdette, Stéphane Dusseaulx, Olivier Jaoui,

Didier Michel, Brian Acard, Jean François Allirand, Philippe Godin

Le 23 Octobre 2023 à Orsay, les membres de l'association Event sport se sont réunis en assemblée

Ordinaire. L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Présentation des évènements 2022/2023
- Rapport financier
- Vote du bureau

° **Le rapport moral**

Le rapport moral a été présenté par son président Philippe Godin qui a rappelé le rôle et les objectifs de l'association.

° Développement des activités de EVENT'SPORT (favoriser la pratique du sport par les étudiants et les membres du personnel de l'université Paris Saclay, en liaison avec la structure universitaire chargée de ce domaine).

° Favoriser la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements lors des Championnats de France.

° Art 2 des statuts de l'association : « Promouvoir les activités physiques sportives et artistiques au travers d'évènements, de cours, de stages et de compétitions

Le rapport moral a été voté à l'unanimité : 8 voix pour

° **Présentation des évènements**

-Le président a présenté les différents évènements de l'année 2022/2023.

° Compétition FFSU : Remboursement des frais de déplacements et d'hébergements de Championnats de France.

Récapitulatif des Opérations 2022-2023								
Opérations 2022-2023 programmées et subventionnées par le SUAPS								
					Solde			
PARTICIPATION SUAPS Prévue :					10000,00	DEP	REC	
Subvention globale 2023							10000,00	10000,00
Fournitures et entretien SUAPS					150,00			10000,00
Semaine Bien-Être (septembre) + UE Sport santé et médiations corporelles douces + Tests de mesures physiques					Intervenants + matériel	2100,00		10000,00
Spectacle Danse en fête (Gala, stage avec professionnels)					Costumes, accessoires, réceptions, régisseur	3950,00		10000,00
Danse africaine (Gala, stage, intervention percussionniste sur cours année)					Percussionnistes + spectacle + stage	1600,00		10000,00
7ème stage escalade (ascension 2023)						450,00		10000,00
Fourni 4 raquettes						300,00		10000,00
Fourni de sport collectif (engagement Toss)						100,00		10000,00
Frais de réception SUAPS (reunions vacataires, tournoi vacataires)						350,00		10000,00
CDF Foot IUT						1000,00		10000,00
Intervention semaine Bien-Être					Tamara MILLA VIGOT	140,00		9860,00
Intervention semaine Bien-Être					E BERNARDO	100,00		9760,00
Intervention semaine Bien-Être					FANNY VAUGEQS	120,00		9640,00
Intervention semaine Bien-Être					OPHELIE RAHIF	120,00		9520,00
Intervention semaine Bien-Être					INGRID FOULON	80,00		9440,00
Intervention semaine Bien-Être					CHRISTELLE CHATELAIN	200,00		9240,00
Intervention semaine Bien-Être					JEANNE AYACHE	120,00		9120,00
Intervention semaine Bien-Être					Israël DIALLO	100,00		9020,00
Intervention semaine Bien-Être					Tournoi sport co Centre 92-94	64,00		8956,00
Tests de mesures physiques (Rallye de rentrée 2023)					Achat oxymètres	74,50		8881,50
Danse en Fête Danse contemporaine et organisation					Cost access pot de l'amitié fleurs 1671,64+164,54+60,97	1887,15		6994,35
Danse en Fête Danse contemporaine et organisation					Cost & acc Cie invitées 306,93+118,99+185,33+107,91	719,16		6275,19
Danse en Fête					Régie Studio Safran	1275,24		4999,95
Danse en Fête					Couverture Photos Ch PEUS Photo	220,00		4779,95
Percussionnistes en Cours de DANSE AFRICAINE + spectacles					Fact Accompagnateurs musique 300+1237,5+75	1612,50		3167,45
Tournoi des Vacataires + pot de fin d'année					Frais de réceptions	234,84		2932,61
Carte d'achat Costco pour événementiels						36,00		2896,61
Petit entretien du Trafic + Expert SUAPS					Entretien + nettoyage 20+25,99	45,99		2850,62
Tests Android pour portail sport					Achat tel Android essai port sport	122,99		2727,63
Tournoi Coupe de France Foot-Ball					Frais foot Rennes 247,51+182,74+194,48+206,52	831,25		1896,38
Tournoi Interne					Tournoi futsal Frais de réception	50,34		1846,04
Championnat de France Badminton					Achat de scotch pour délimiter les terrains	52,50		1793,54
Aménagement mobilier bat 225					Bureau 225 359,88+464	823,88		969,66
Réunion de rentrée des vacataires					Pot de rentrée	173,85		795,81
Événement Nage en eau libre à Eretat					Frais transp péage 26,20+25,10	51,30		744,51
Golf de Vernières					Cadeaux directeur du golf	70,74		673,77
Fournitures et entretien SUAPS					Serrurerie + outillage 37,50+10,50+19,2	67,20		606,57
Matériel Cours Studio					Sono portable	362,67		223,90
								223,90
Solde						9776,10	10000,00	223,90
Remb CDF 2023								0,00
Subvention Universitaire des composantes							8000,00	8000,00
								8000,00
Solde						0,00	8000,00	8000,00

Récapitulatif des Opérations FFSU 2022-2023 Compte ASUPS ORSAY									
		NB de licenciés Orsay	Gain par licence					Total recette	
Total		225	40€ - 30,50€	225	9,50			2 137,50 €	
SUBV CVEC		5000€ pour 250 étudiants	Surplus CVEC (250-total licenciés) x 20€	250	225	20,00			500,00 €
		TOTAL ASUPS Orsay						2 637,50 €	
Date	mode de paiement	Libellé	Commentaires	Base de Remb	NB Part	Activité	Dép	Rec	Solde
		Adhésion							0,00
		Frais d'Engagement d'équipe	NB x 25						0,00
		Frais de pénalités	Arbitrage, Forfait équipe						0,00
									0,00
12 05	CH	Vir ASUPS	Vers 1 9,50€ x nb lic - frais de sanctions financ base 2022					1743,00	1743,00
12 04	VIR	Remb Maëlys MICHEL	CDF GR à Strasbourg Transport	Total	1	GR	153,00		1590,00
11 04	VIR	Remb Stéphane Dusseault	CDF Boxe à Toulouse (Matthias Malouli)	Total	2	Boxe	556,00		1034,00
14 04	VIR	Remb Robin RENAULT	CDF Escrime Strasbourg	Total	1	Escrime	117,50		916,50
		Oumar CISSOKO	CDF TKD		1	TKD	0,00		916,50
22 05	VIR	Remb AS STAPS	CDF Foot Fem	Total	10	Foot F	1532,51		-616,01
30 05		Vir ASUPS	Reliquat 2021-2022					1041,00	424,99
22 06	VIR	Remb Lois BONNEAU	CDF Tennis	Total	1	Tennis	399,92		25,07
07 09	VIR	Remb Néo Braize	CDF Natation Sète	Total	1	Nata	185,18		-160,11
									-160,11
									-160,11
Solde 2023							2944,11	2784,00	-160,11
		Total des Frais							
		Total non pris en ch							

Le rapport financier a été voté à l'unanimité : 8 voix pour

°Constitution et élection du bureau.

Le bureau a été reconduit : 8 voix pour

Président : Philippe Godin

Trésorier : Jean François Allirand

Un nouveau Trésorier adjoint a été installé : Stéphane Dusseaux

Président et secrétaire de la séance : P. Godin

RAPPORTS MORAL et FINANCIER AS 2022 2023

	DEPENSES		RECETTES	
	Frais trophées IDF	35	subvention AS F2S	10000
	Frais bancaires	120	remboursement CFU rugby	1200
	CFU Foot	3481	remboursement ASUPS	3154
	CFU Futsal	1537	remboursement CFU Natation	1350
	CFU Athlétisme	1171		
	CFU Judo	1930		
	CFU Basket	1625		
	CFU Tennis	591		
	CFU Rugby	3883		
	CFU Natation	2049		
	CFU Karaté	146	Remboursement UVSQ Karaté	35
	CFU Escrime	194		
	CFU Escalade	694		
	CFU Ski	344		
	Frais accueil équipes CFU	24		
		17824		15739
Balance année 2022 2023				-2085

Le tableau ci-dessus rend compte d'une balance déficitaire pour l'année 2022/2023.

- L'année 2022 2023 est l'année 2 du fonctionnement AS STAPS / ASUPS
- Elle permet d'envisager davantage de compétitions pour les étudiants (nouveau : escrime, karaté, tae kwon do, ski)
- Cela concerne plus de 550 étudiants de notre composante
- Elle met aussi en lumière des difficultés financières pour boucler l'exercice

**Diapositives
concernant l'AS STAPS
lors des conseils des
APSA 2022-2023**



université
PARIS-SACLAY

Réunion rentrée 2022-2023

Le 7 septembre 2022





Les AS des composantes et établissements partenaires de l'université Paris-Saclay sont en cours de fusion en une AS commune. Cette fusion implique un changement de :

- Modalités d'inscription des étudiants et de remboursement des frais. Inscription par les étudiants eux-mêmes, directement en ligne sur la plate-forme sport paris-saclay. 40€ par étudiant. **Ne demandez pas de chèque aux étudiants.**
- Notre code établissement (à renseigner pour accéder aux prises de licences). Une fois l'étudiant inscrit, ayant réglé, c'est toujours l'enseignant responsable de la spécialité qui valide la prise de licence.
- Le nom à saisir de nos équipes : « Paris-Saclay – STAPS Orsay 1 » ; « Paris-Saclay – STAPS Orsay 2 » ...

Pour le reste de notre fonctionnement rien ne change. Dans nos spécialités, nos équipes sont constituées de nos étudiants, y compris pour les phases finales.

Mutualisation des déplacements.

université
PARIS-SACLAY

Conseil des APSA

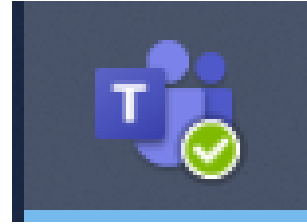
14 AVRIL 2023



3. NOS résultats FFSU



- A compléter Sur teams SVP



- Photos des podiums à envoyer à YANN Imine svp ! (en tenue CFU distribuées SVP !) ou à déposer sur teams

Université Paris-Saclay Championne du classement général des universités

1^{ère} du championnat par équipe Féminin (Solène Houal F2S / Lucie Vasquez F2S / Laure Barreau F2S / Noah Bondouy F2S / Oriane Derradji F2S / Camille Cottier F2S / Léa Taysse UEVE / Mathilde Fief F2S)

Championnes de France du Relais 4x100m Nage libre Féminin (Solène Houal F2S / Léa Taysse UEVE / Mathilde Fief F2S / Lucie Vasquez F2S)

Championnes de France et recordwomen de France au Relais 4x50 mètres 4 Nages Féminin (Noah Bondouy F2S / Laure Barreau F2S / Camille Cottier F2S / Lucie Vasquez F2S)





ALERTE:

- un poste de secrétaire d'AS pour aider Yann ! Volontaires ???

→ **MERCI MARION GALLAS !!**

- un poste de trésorier de l'ASUPS (Arrêt Laurent Callen du SUAPS Evry)

3. La FFSU et notre AS



- Etat des lieux avec Yann I. **Réussites multiples mais pauvreté !!!**
nombre de licenciés stable (525), nombre d'athlètes au CFU, résultats, finances (16 000 euros)...
- Perspectives:
 - **Comment valoriser nos athlètes et nos résultats** ? Cérémonie F2S mais aussi UPS/SUAPS (ex soirée des trophées)...
 - **Demander à la nouvelle équipe de direction un soutien financier et en ressources humaines pour la gestion de l'AS (dossiers de subvention, emploi service civique)**
 - Tenue pour CFU
 - Cotisations de 40 euros ? Mettre en place 2 tarifs ? (participation au CFU?)
 - Mettre en place une « ligue locale » avec le SUAPS et les grandes écoles du coin? Organisation? FFSU/Pole sport ?

université
PARIS-SACLAY

Conseil des APSA

19 Juin 2023





1. Bilan moral et financier de l'AS. Construction d'un cadre de fonctionnement pour en assurer le financement. 30 min
2. Commandes communes effectuées et à venir 5min
3. Bilans du GT EVALUATION 60 min
4. Préparation de la rentrée 23 5 min
5. Le kit de survie avec l'Ipad mini 20 min

6. De 16h à 17h, avec Souphiane, GT L3 Compétences de la spécialité

1. Bilan moral et financier de l'AS



- Bilan avec Yann Imine, Trésorier + Marion Gallas, Secrétaire+ Seb Kaiser Président
- Perspectives:
 - Demande à la nouvelle équipe de direction un soutien financier (**13 000 e**) et en ressources humaines pour la gestion de l'AS:
 - > 2 ETUDIANTS L3 MANA en STAGE, en soutien de Yann et Marion.
 - Comment valoriser nos athlètes et nos résultats (> Com F2S). Cérémonie F2S+ UPS/SUAPS (**Date** pour soirée des trophées/des réussites ??). Hall 425/335 ????. Réseaux sociaux, à voir avec Gaelle
 - Recherche de financements et accompagnement des étudiants de chaque spé pour FSDIE en vue des CFU
 - Tenue pour CFU ?? Recherche de sponsors nécessaires car budget DirCom en forte baisse.
 - Proposer « un trousseau de rentrée F2S/UPS »/ « une boutique F2S/UPS ». (en commun avec le SUAPS ? Le BDE et leur Troc (pointes, kimono...). Par exemple 2 Chasubles réversibles aux couleurs de l'Université pour les sports co, tenues sportives et sacs...

1. Bilan moral et financier de l'AS



AVANT LE CFU	PENDANT LE CFU	APRES LE CFU
<p>S'assurer de:</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'un dossier FSDIE (notamment pour les sections qui savent qu'elles iront au CFU)- La logistique transport et hébergement (même si le dossier CFU n'est pas encore sorti)- Donner les coordonnées bancaires (IBAN) à Yann pour qu'il les rentre sur LCL. Ça évite d'avancer trop d'argent	<p>Prendre des photos avec les tenues Paris Saclay</p> <p>Gagner des matches 😊</p>	<p>Regrouper toutes les factures en une seule pochette (physique) ou un seul fichier (numérique)</p>

Réflexions:

1. Prioriser des compétitions.
2. Participation des étudiants systématique pour le CFU?

1. Bilan moral et financier de l'AS



- Besoin de fixer un **cadre de la prise en charge pour un CFU**, afin que chaque collègue sache quel montant il a droit pour son CFU, la part restante à payer pour les étudiants, et inciter les étudiants à s'emparer des dossiers FSDIE (Bruno ?). SI uniquement composante > que AS, si équipe multi-composantes >co-financement.
- PROPOSITIONS:
 - Transport: location/train (van SUAPS ? Partenariat ext pour van ?Achat ?)
 - Logement: 1étoile
 - Alimentation: à la charge des étudiants
 - **Réunion spécifique proposée par Bruno pour FSDIE, à la rentrée**

université
PARIS-SACLAY

Conseil des APSA

14 septembre 2023



4. AS STAPS et FFSU (Yann et Marion)



Bilan de Marion sur réunion FFSU et Votes: passage du cout de la licence à 32 euros (21 fédé, 11 idf) très débattu mais voté; mercredi 20 sept invitation à réunion dirigeants à Laplace avec ateliers (cf mail), changement du quorum à 25% pour permettre plus de votes et de modif...

- Augmentation du prix de la licence FFSU, conséquences sur notre prix de la cotisation ?? Rappel pass'sport!
- 2 stagiaires Mana, fiche de poste en cours en création
 - Un sur la communication/réseaux
 - Un sur l'aide logistique et les demandes de subvention



- Mise en place sur teams d'un calendrier partagé pour les compétitions FFSU afin d'anticiper ces déplacements et surtout leur financement
- Rappel ordre de mission: permanent pour IDF jeudi après-midi, et ponctuel pour CFU. + procédure nécessaire pour demande mini-bus au SUAPS

